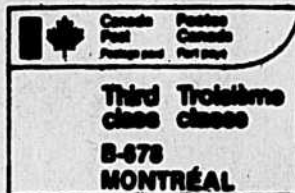


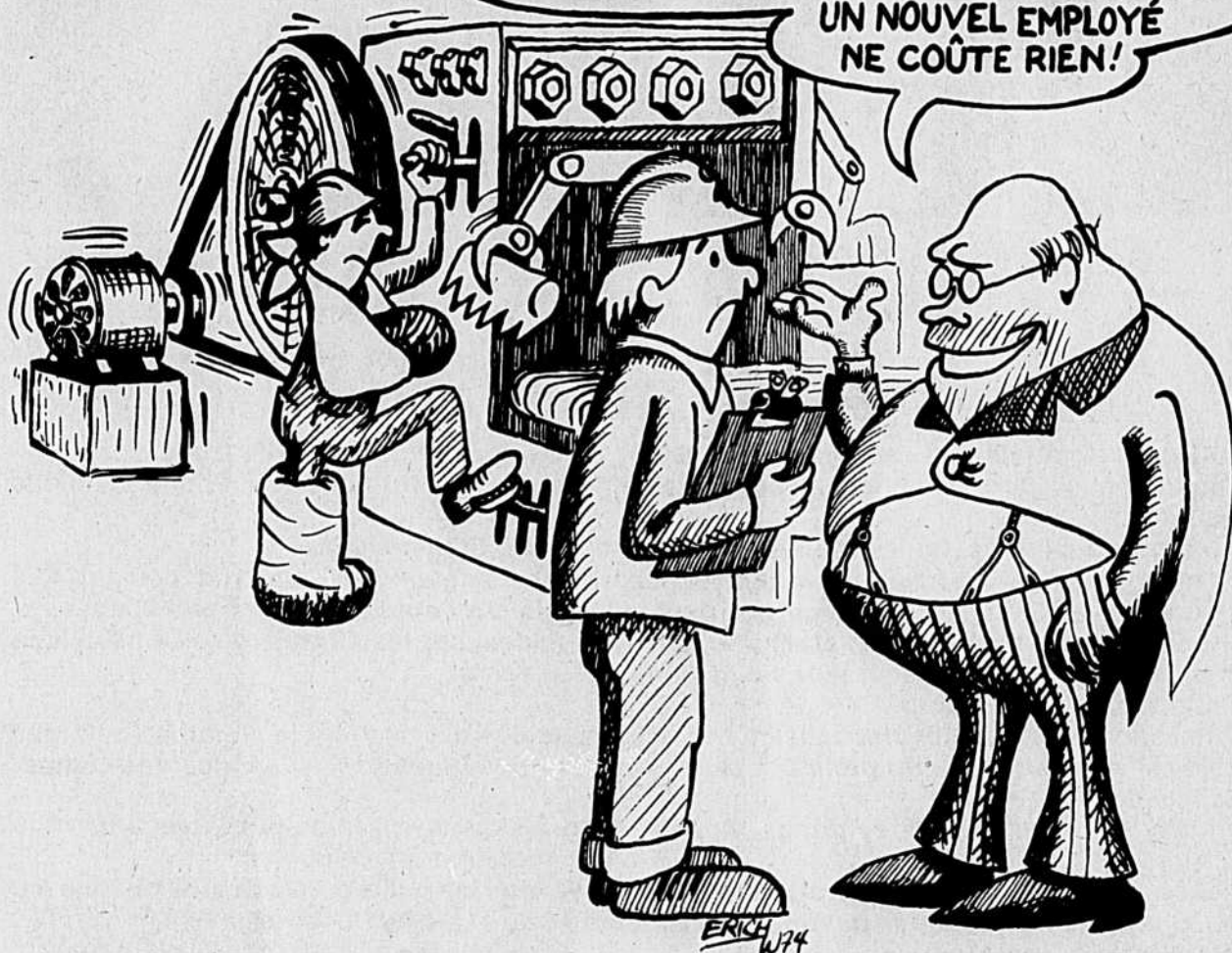
le monde ouvrier

Bulletin d'information de la
Fédération des travailleurs du Québec
Février 1975



CONTRÔLONS NOTRE SÉCURITÉ

UNE MACHINE PLUS SAFE
ME COÛTERAIT TRENTE MILLES PIASTRES...
UN NOUVEL EMPLOYÉ
NE COÛTE RIEN!



**Neuf pages
de reportage
sur la sécurité
et la santé au travail**

Aussi dans ce numéro:

- Victoire des travailleurs de la Regent Knitting p. 3
- Dure grève à la Cyanamid de Saint-Jean p. 4-5
- United Aircraft: la solidarité s'intensifie p. 6
- Fermeture de Canadian Pittsburgh: un crime social p. 7

COLLOQUE NATIONAL
PREVENTION DES ACCIDENTS
23 & 24 JANVIER 1975

F.T.Q.



Photo Michel Emmet

LE MASSACRE A ASSEZ DURÉ

Chaque jour ouvrable au Québec un travailleur meurt dans un accident de travail.

Chaque jour au Québec un travailleur est victime d'un accident qui entraîne une invalidité permanente.

A chaque six minutes, un travailleur est atteint d'invalidité temporaire.

Huit heures par jour, pendant toute leur vie, les travailleurs québécois respirent des gaz, des poussières et des substances dangereux dont les effets sur l'organisme sont peu connus.

Dans les usines, dans les manufactures, dans les mines, sur les chantiers, les travailleurs québécois risquent chaque jour leur vie et ruinent leur santé.

Le massacre a assez duré!

Le massacre des travailleurs, causé par des compagnies qui risquent la vie et la santé des travailleurs pour faire plus de profits et toléré par des gouvernements au service des compagnies, a assez duré.

L'année 1975 sera le point de départ d'une vaste offensive syndicale pour la sécurité et la santé au travail.

C'est ce qu'ont décidé les 320 participants, venus de tous les coins du Québec et de tous les secteurs de travail, au colloque national sur la sécurité et la santé au travail organisé les 23 et 24 janvier dernier par la FTQ.

La bataille pour la santé et la sécurité au travail est lancée.

Reportage sur la sécurité au travail

- Colloque national de la FTQ sur la santé et la sécurité.....p. 8-9
- Un comité de sécurité dans une usine: ça sert à quoi?.....p. 10-11
- Canadian Copper a caché des cas d'empoisonnement.....p. 12-13
- Peut-on refuser de faire un travail dangereux?.....p. 14
- Deux morts à l'Hydro-Québec.....p. 15

Les ouvriers de la Regent rouvrent leur usine

Après une dure lutte de plus de huit mois, les travailleurs de la Regent Knitting Mills de Saint-Jérôme viennent de prendre en main leur usine et la rouvriront dans les prochaines semaines.

La Regent Knitting Mills vient de mourir et c'est la Société populaire Tricofil, contrôlée par les travailleurs, qui prend la relève en louant l'usine à compter du 1er mars.

Location de l'usine

Avec l'aide technique de la FTQ, le Syndicat des travailleurs du textile (section locale 1667) est parvenu à une entente avec les propriétaires de la Regent Knitting. Selon cette entente, les travailleurs louent l'usine pour deux mois, avec la possibilité de prolonger le bail pour 14 autres mois sur présenta-

tion de garanties suffisantes.

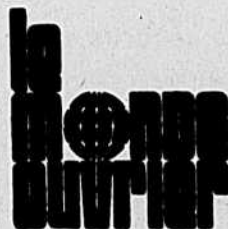
Pour concrétiser cette entente, les travailleurs ont obtenu du ministère de l'Industrie et du Commerce une somme de \$51,000 qui servira à payer le loyer du mois d'avril (\$17,000) et les garanties (\$34,000) pour le paiement des achats d'inventaire et de charges fixes pour les mois de mars et d'avril. Les travailleurs ont par ailleurs payé le loyer de mars à \$5,000 et abandonné tous les griefs et poursuites qu'ils avaient contre la compagnie et qui se chiffraient à \$135,000, en retour d'une diminution du prix de location et de certaines garanties dans le bail.

Victoire des travailleurs

Commentant la réouverture prochaine de l'usine, Paul-André Boucher, président du syndicat local, a déclaré: "Les travailleurs de chez nous viennent de remporter, avec l'aide du mouvement syndical, une victoire qui servira à tous les travailleurs québécois. Cette victoire est le fruit de nombreux sacrifices et la bataille ne fait que commencer."

Depuis le 6 juin 1974, alors que la compagnie jetait sur le pavé, sans préavis, 400 travailleurs, ceux-ci sont demeurés solidaires et ont mené une lutte sur tous les fronts (ministère de l'Industrie et du Commerce, Commission d'assurance-chômage, sensibilisation de la population, expérience d'auto-gestion pour terminer la production laissée en plan, études techniques et financières...).

Au cours des deux prochains mois, les travailleurs de Saint-Jérôme organiseront une vaste souscription populaire, mettront sur pied les structures financières de la nouvelle société, définiront les techniques de production, commenceront à remplir les premières commandes et réaliseront, avec l'aide de la Société de développement industriel et de la Ville de Saint-Jérôme, les études nécessaires à une réouverture définitive.



est un bulletin d'information publié par le service d'information de la Fédération des travailleurs du Québec. Responsable: Pierre Richard. 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal. Téléphone: (514) 866-9791. Ce numéro a été publié à 20,000 exemplaires. Ce numéro a été fabriqué et imprimé par des travailleurs membres de la FTQ à l'Atelier DSC et à l'imprimerie Transcontinentale. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.



Photo Michel Elliott

United Aircraft:

LA SOLIDARITÉ S'INTENSIFIE

Alors que 1.200 grévistes du Local 510 des Travailleurs unis de l'automobile (FTQ) tiennent bon depuis près de 14 mois contre la United Aircraft, les manifestations de solidarité, organisées par des syndicats de la FTQ, se multiplient depuis quelques semaines.

Même si certains progrès ont été enregistrés avec la dernière médiation du ministre du Travail, la lutte se poursuit toujours à Longueuil et la victoire dépend avant tout de la solidarité que manifesteront tous les travailleurs syndiqués envers les grévistes.

Au nombre des actions déjà posées, mentionnons:

- Plus d'une certaine de membres des sections locales de Montréal du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ont fait du piquetage le matin du 12 février en face des usines à Longueuil.
- Les militants montréalais de l'Union des employés de service (local 298) ont aussi manifesté devant les usines de la United Aircraft, le matin du 18 février.
- Des travailleurs de l'usine Simon Cigars de Ville Saint-Laurent (Syndicat du tabac) et de la Johnson Wire Weaving (Machinistes) ont manifesté en face des bureaux montréalais de ministère du Travail.
- L'Union des artistes et les travailleurs syndiqués de La Presse ont organisé du piquetage pendant deux jours en face du Palais de justice de Montréal

alors que six grévistes comparaissent pour outrage au tribunal.

- Les travailleurs de l'usine ASEA de Varennes (FIPOE) ont manifesté à l'entrée de la station de métro de Longueuil et ont fait signer une pétition à chaque personne qui entrait en faveur des grévistes. Leur action, qui a été faite à l'heure de pointe, a perturbé sérieusement les opérations du métro.

- Quelques jours plus tard, un groupe de travailleurs des Shops Angus (local 111 des machinistes) a fait la même chose à la station de métro Frontenac.

- 845 travailleurs de Thetford Mines (métallos) ont signé une pétition en faveur des grévistes de la United Aircraft demandant une loi pour rendre la formule Rand obligatoire.

- Le Conseil du travail de Saint-Jean a organisé, deux samedis consécutifs, du piquetage en face de la demeure du député libéral Jacques Veilleux et doit étendre cette action à d'autres députés de la région.

D'autres syndicats sont à préparer de nouvelles actions afin de sensibiliser la population et de forcer le gouvernement Bourassa à mettre à sa place la compagnie United Aircraft.

Pour toute information sur cette campagne de solidarité:

- André Choquette, Local 510 des TUA, (514)-679-2070
- Pierre Richard, FTQ, 866-9791
- André Messier, CTM, 871-1068

Fermeture de la Canadian Pittsburgh

UN CRIME SOCIAL

Du jour au lendemain, parce que le géant américain Pittsburgh Plate Glass a jugé qu'il pourrait ainsi accroître ses profits, la seule usine de verre plat au Québec fermera ses portes. Le 14 mars prochain, l'usine Canadian Pittsburgh de Ville Saint-Laurent fermera ses portes et plus de 200 travailleurs seront jetés à la rue.

La moyenne d'âge de ces travailleurs est d'environ 50 ans et ils ont consacré en moyenne plus de 20 années à cette compagnie. Les possibilités de recyclage sont pratiquement inexistantes.

Ministre du travail négligent

Dans ce dossier, le ministre du Travail a fait preuve de légèreté et de négligence, sinon de complaisance envers la compagnie. Il a en effet omis d'informer les travailleurs et leurs représentants syndicaux de l'avis de fermeture que lui avait fait parvenir la compagnie le 13 décembre dernier. Ce n'est que le 16 janvier que le syndicat a appris par hasard que la compagnie fermerait ses portes le 14 mars prochain.

Responsabilités des gouvernements

Le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, a lancé un appel aux gouvernements provincial et fédéral pour qu'ils interviennent immédiatement pour empêcher ce "crime social". Il a invité le ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Saint-Pierre, à intervenir pour empêcher la compagnie de fermer ses portes tant que des études de rentabilité n'auront pas été réalisées.

Selon les informations recueillies par la FTQ, l'usine de la Canadian Pittsburgh est rentable même s'il est probablement plus profitable pour la compagnie d'importer du verre fabriqué à meilleur coût par ses autres usines dans le monde.

Le gouvernement québécois n'aurait qu'à exiger que le verre plat utilisé dans la construction des édifices soit de fabrication québécoise pour sauver l'industrie du verre au Québec.

"C'est aussi la responsabilité du gouvernement fédéral d'intervenir afin de réglementer plus sévèrement l'importation du verre. C'est avec une insouciance criminelle que le gouvernement d'Ottawa sabote des industries comme celles du textile, du vêtement et du verre", a déclaré Fernand Daoust.

Lutte pour sauver l'usine

Pour leur part, les travailleurs de la Canadian Pittsburgh, membres de l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques, sont en train d'organiser la lutte pour sauver leur usine.

Leurs représentants ont déjà soumis diverses propositions au comité de reclassement pour que des études de rentabilité soient faites et pour que la compagnie dévoile ses états financiers et ses comptes de revenus et dépenses pour les derniers dix ans.

LISTE DES CONFLITS (FTQ)

Employeur	Ville	Nbre de trav.	Début
United Aircraft Traverse	Longueuil	1,200	7 jan. 74
Riv.-du-Loup	Riv.-du-Loup	60	12 août 74
Cook Printing	Montréal	7	6 sept. 74
Patino Mining	Chibougamau	450	4 déc. 74
Compagnie Atlantic	Rimouski	14	4 déc. 74
Québec Wires	Trois-Riv.	125	16 déc. 74
Service de pneus			
Poliquin	Québec	17	8 jan. 75
Toledo Scale	Montréal	71	13 jan. 75
Union Carbide	Beauharnois	425	13 jan. 75
Cyanamid	Saint-Jean	250	20 jan. 75
Consumers Glass	Candiac	450	24 jan. 75
Coop Agricole	Granby	—	8 fév. 75
Leviton	Montréal	550	17 fév. 75
Zimmer	Lachine	274	19 fév. 75

CONTRÔLONS NOTRE SANTÉ ET NOTRE SÉCURITÉ

Le contrôle des travailleurs sur leur santé et leur sécurité: c'est là la revendication majeure qui ressort du colloque de deux jours organisé par la FTQ, auquel ont participé quelque 320 délégués des divers syndicats affiliés.

Dans les secteurs des industries, des mines, de la construction et des services, les délégués ont été unanimes pour revendiquer des pouvoirs réels en matière de sécurité et de santé.

- Pouvoir pour le comité de sécurité ou les officiers syndicaux de sécurité de faire cesser toute opération jugée dangereuse jusqu'à l'arrivée d'un inspecteur.
- Obligation pour l'inspecteur d'être accompagné d'un représentant syndical.
- Lorsqu'un examen médical est requis pour un employé, le médecin sera choisi par l'employé; s'il s'agit de plusieurs travailleurs, le médecin sera choisi par le syndicat.
- Lorsqu'il y a arrêt de production pour cause de sécurité, les travailleurs seront payés pour le temps perdu.
- Pouvoir pour les représentants syndicaux de faire enquête en tout temps sur des questions de sécurité.

Ce sont là quelques-unes des recommandations qui ressortent des divers ateliers du colloque. Certains délégués ont même insisté pour que le mouvement syndical ait ses propres médecins et spécialistes et mènent ses propres études dans le domaine des maladies industrielles.

Les travailleurs doivent avoir le droit de se protéger et de refuser de mourir.

Les travailleurs doivent lutter pour obtenir le contrôle de leur sécurité et de leur santé.



Robert Lavole, directeur des services sociaux de la FTQ

UN FOUILLIS DANGEREUX

Il y a quelque 40 lois, règlements, normes et codes qui régissent la sécurité au travail.

Les questions de sécurité et de santé au travail relèvent de neuf (9) ministères et organismes gouvernementaux différents au niveau provincial, sans compter les divers niveaux d'autorité dans les secteurs sous juridiction fédérale (chemins de fer, aéroport, etc).

Même les experts ne se retrouvent plus dans ce fouillis incroyable et tout le monde se renvoie la balle.

Cette situation est extrêmement grave car elle laisse le champ libre aux employeurs peu soucieux de sécurité et elle garde les travailleurs dans l'ignorance de leurs droits.

Pour mettre fin à cette situation, les participants au colloque ont recommandé que les questions de sécurité, de prévention, de santé, d'examen et de services relèvent d'une même autorité et que les syndicats soient représentés sur la ou les commissions chargées de l'application des différentes lois.

Le rôle de la Commission des accidents de travail a aussi été remis en cause. On l'a accusée de se comporter comme une simple compagnie d'assurances. On a fortement insisté pour qu'elle finance des programmes de prévention et d'éducation définis avec la participation des centrales syndicales (elle subventionne à coup de centaines de milliers de dollars des programmes de propagande des associations patronales).



Plus de 320 militants ont participé au colloque de la FTQ

UN PREMIER MAI SUR LA SÉCURITÉ

Les participants au colloque national de la FTQ ont recommandé que le thème du 1er mai 1975 soit la sécurité et la santé au travail.

Tout comme la Fête des travailleurs a eu pour thèmes, ces dernières années, la libération des présidents emprisonnés et la bataille contre l'inflation, cette année elle serait axée sur les revendications des travailleurs en matière de sécurité et de santé au travail.

Le 1er mai serait l'un des points culminants d'une campagne d'éducation et de revendication menée par la FTQ dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

Les participants ont insisté pour qu'un programme de revendications soit bâti par la FTQ et que la centrale diffuse massivement de l'information sur les questions de santé et de sécurité, notamment par la production de brochures et de dépliants.

Il a aussi été proposé que la FTQ crée un comité de sécurité et de santé pour les secteurs sous juridiction fédérale (divers ministères, chemins de fer, communications, etc).

Il ressort aussi du colloque national que la sécurité et la santé au travail seront des thèmes majeurs lors du congrès général de la FTQ en décembre prochain.

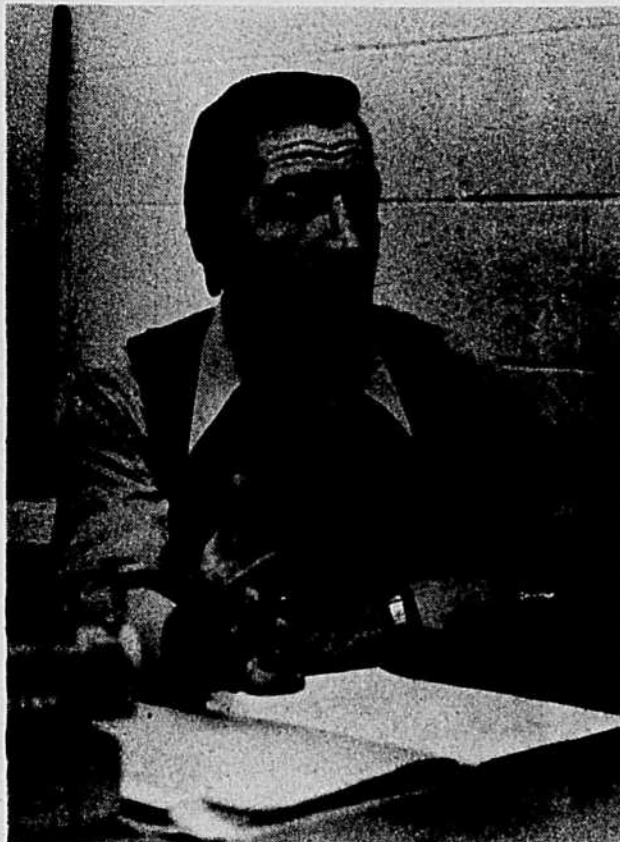
ÉLIMINER LES EMPLOYEURS CRAPULEUX

Chaque année quelque 4,000 entrepreneurs disparaissent du secteur de la construction et autant font leur apparition. Souvent ce sont les mêmes. Plusieurs entrepreneurs utilisent ce petit jeu pour voler une partie du salaire de leurs employés et pour éviter de verser certaines contributions, comme celle au fonds de vacances. Inutile de dire que ces entrepreneurs sans scrupule économisent aussi sur la sécurité.

Les délégués des syndicats de la construction au colloque sur la sécurité sont revenus à la charge pour forcer le gouvernement à adopter le fameux Bill 51 qui dort sur les tablettes depuis plusieurs années et qui réglementerait l'accès des entrepreneurs à l'industrie de la construction.

Les représentants syndicaux de la construction ont fait toute une série de recommandations, dont la revendication d'une loi définissant les conditions de vie et d'hygiène sur les chantiers isolés et la création d'un tribunal spécial pour disposer des plaines sur la sécurité sur les chantiers de construction. Avec seulement 5% de la main-d'oeuvre totale, l'industrie de la construction compte environ 25% des accidents de travail.

Les participants au colloque ont aussi revendiqué le droit pour tout travailleur ou syndicat de prendre des poursuites en justice contre un employeur qui viole les règles de sécurité.



"Les gars doivent se tenir et refuser de travailler s'il y a danger"

—Eugène Champagne



"On fabrique 300 gaz et on ne connaît pas leurs effets"

—Gilles Brunet

"Sans un comité de sécurité, ce serait un vrai désastre"

— Les gars d'Air Liquid

Plus de 600 ouvriers travaillent dans les usines d'Air Liquid à Montréal. Ils sont répartis dans sept sections différentes et fabriquent des rods pour souder, de l'équipement de soudure et plus de 300 sortes de gaz. Pour améliorer les conditions de sécurité, le syndicat a obtenu la formation de deux comités de sécurité sur lesquels siègent des représentants syndicaux et patronaux. Pour en connaître plus sur le fonctionnement de ces comités de sécurité, Le Monde Ouvrier a interrogé Eugène Champagne, président du local 6384 du Syndicat des métaux, Gilles Brunet, officier syndical de sécurité, et Ghislain Deschênes, également officier syndical de sécurité.

Eugène Champagne ouvre le feu: "Si n'y avait pas un comité de sécurité vigilant, ce serait un vrai désastre à Air Liquid. La sécurité, ça coûte cher à une compagnie et, si on ne lui poussait pas dans le dos, elle ne serait pas toujours intéressée à améliorer les conditions de sécurité."

Gilles Brunet ajoute: "La compagnie commence à nous écouter. C'est parce qu'on s'est battu et qu'on a pioché pendant des années. C'est seulement depuis deux ou trois ans que ça commence à débloquer."

Se tenir ensemble

Le principal problème que rencontrent les responsables syndicaux en matière de sécurité, c'est l'absence totale de pouvoir. Ainsi, pour surveiller ou faire une tournée d'inspection, il faut demander une autorisation et justifier la raison de la démarche.

"Même si c'est pas légal, je prends le droit de faire arrêter une machine s'il semble y avoir danger", déclare Gilles Brunet.

Ghislain lui fait remarquer: "C'est beau tant que le boss accepte."

"La vraie question, c'est que les gars doivent se tenir. S'il y a danger, ils doivent se tenir ensemble et refuser de faire le travail. Si les gars se tiennent, la compagnie est obligée d'apporter les améliorations nécessaires. C'est ce qui s'est passé quand les gars ont refusé de travailler à cause du mauvais chauffage", souligne Eugène Champagne.

Un travail d'acharnement

"Sans de véritables pouvoirs, c'est très dur de faire marcher un comité de sécurité. Dans le passé, les gars ont fait beaucoup de suggestions qui n'ont jamais eu de suite et ils n'ont plus tellement confiance", déplore Eugène Champagne.

À cela, Ghislain Deschênes ajoute: "Ça prend des têtes dures pour s'occuper de sécurité. Il faut sans cesse revenir à la charge. C'est un travail d'acharnement. Non seulement parce que nous manquons de pouvoirs face à la compagnie mais aussi parce que ce n'est pas facile de faire prendre conscience aux gars de leurs responsabilités en matière de sécurité. L'une de nos premières responsabilités, c'est de faire de l'éducation."

Quels pouvoirs?

Tous trois sont unanimes pour dire que les comités de sécurité devraient être dotés de véritables pouvoirs et que ces pouvoirs devraient être arrachés à la compagnie au moment des négociations. Selon eux, ces pouvoirs devraient être les suivants:

- Droit de faire cesser le travail quand on croit qu'il y a danger.
- Droit de faire enquête en tout temps, même s'il n'y a pas de plainte.
- Droit pour l'officier syndical de sécurité d'être présent lorsqu'un inspecteur visite l'usine.

Bruit et poussière

"Les principaux problèmes que nous rencontrons à Air Liquid, c'est le bruit et la poussière. Nous avons déjà obtenu qu'une étude soit faite sur la densité de bruit et que des moyens de protection, comme des bouchons, soient fournis gratuitement aux gars", soulignent les trois responsables interrogés.

Ils énumèrent aussi les réalisations suivantes: faire identifier les contacts de sécurité sur les machines et les faire mettre à porter des opérateurs; changer les lifters au gaz pour des lifters électriques ou à gaz propane; achat d'extincteurs; création d'une section retirée pour la peinture; améliorations diverses des conditions hygiéniques...

300 sortes de gaz

Air Liquid fabrique quelque 300 sortes de gaz, en



"Ça prend des têtes dures pour s'occuper de sécurité. Il faut sans cesse revenir à la charge"

—Ghislain Deschênes

partant des gaz médicaux jusqu'à l'hélium et l'hydrogène, en passant par l'acétylène.

"Environ 40 gars touchent directement aux gaz. Sans compter ceux qui fabriquent les rods à souder et ceux qui sont exposés aux vapeurs de plomb et d'aluminium de la soudure. Nous ignorons totalement les effets de ces gaz sur nos organismes. Aucune recherche n'a été faite", fait valoir Gilles Brunet.

Le syndicat s'est aussi aperçu qu'un nombre anormalement élevé de vieux travailleurs souffrent du coeur. Suite à sa recommandation, une étude doit être faite. Plusieurs travailleurs souffrent aussi d'asthme et de surdité.

Quelques trucs

Gilles Brunet et Ghislain Deschênes font aussi remarquer que leur travail au niveau de la sécurité est facilité par le fait qu'ils ont des fonctions qui leur permettent de se déplacer un peu partout. Selon eux, s'ils n'avaient pas cette facilité, leur travail serait presque impossible.

Ils suggèrent aussi que les rapports des comités de sécurité soient envoyés au bureau chef de la compagnie. Cela oblige la direction locale à faire preuve de vigilance.



Tragédie à la Canadian Copper:

Depuis quelques jours, des chimistes effectuent — 24 heures par jour, sept jours par semaine — des tests à l'usine de la compagnie Canadian Copper Refiners, à Montréal-est, pour détecter rapidement les nouvelles émanations de gaz toxiques au cas où elles surviendraient.

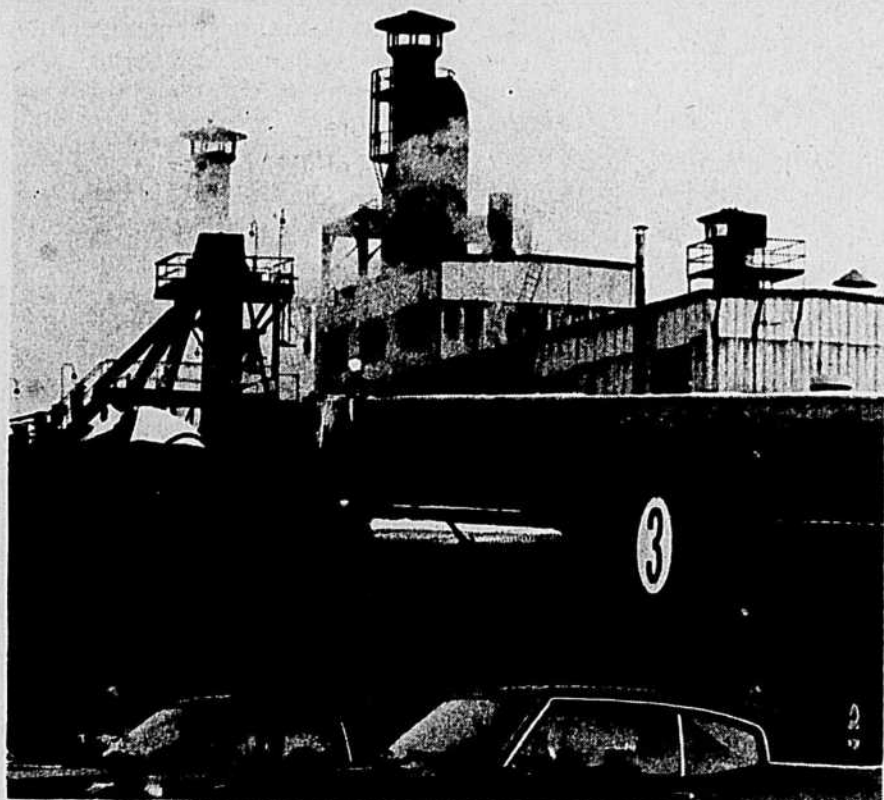
Ce sont là des mesures minimales qu'a finalement décidé de prendre la compagnie à la suite de nombreuses pressions venant d'abord du syndicat local des métallos de l'usine.

On sait que l'enquête du coroner présidée par Me Richard Shadley se poursuit à la suite du décès tragique de deux travailleurs, Joao Da Costa, 32 ans, et Paul-Emile Dorval, 19 ans, qui ont été empoisonnés à l'usine par des émanations de gaz toxiques à base d'arsenic.

La compagnie Canadian Coppers Refiners est une filiale de la société multinationale Noranda Mines Limited.

LA COMPAGNIE A CAMOUFLÉ DES FAITS

Le président du syndicat local des métallos, Jean-Guy Gi-



Photos Jacques Grenier

LA COMPAGNIE A CACHÉ DES CAS D'EMPOISONNEMENT

rouard, a réitéré l'accusation que le syndicat avait portée contre la compagnie: "Si la compagnie Canadian Copper n'avait pas camouflé la vérité au syndicat, la tragédie n'aurait pas eu lieu".

Jean-Guy Girouard parle clairement: "Même si elle devait le faire en vertu des dispositions de la convention collective, la compagnie n'a jamais avisé le syndicat des cas d'empoisonnement qui avaient nécessité au mois de mai 1974 (soit plusieurs mois avant la tragédie du 3 janvier 1975) l'hospitalisation de deux travailleurs".

"Si la compagnie avait à cette époque mis le syndicat au courant, a-t-il dit, nous aurions de toute urgence exigé une enquête et la récente tragédie n'aurait pas eu lieu".

DES EXAMENS MÉDICAUX POUR LES 1,300 TRAVAILLEURS

Depuis la tragédie du 3 janvier dernier, plusieurs travailleurs ont subi des examens médicaux complets. Tous les travailleurs de l'usine, soit 1,300

devront subir un tel examen. Il a fallu de fortes pressions de la part du syndicat pour que le gouvernement et la compagnie acceptent de faire subir ces examens à l'ensemble des travailleurs. Même que la Commission des Accidents du Travail avait refusé cette demande syndicale sous le drôle de prétexte "que ce serait là un précédent et qu'il faudrait faire la même chose dans d'autres usines".

"QU'ON ROUVRE LA CONVENTION COLLECTIVE"

Jean-Guy Girouard a déclaré que le syndicat avait demandé à la compagnie de rouvrir la convention collective pour négocier de nouvelles clauses en matière de sécurité et de santé au travail. "Nous voulons que la compagnie cesse ses interminables moments de réflexion et qu'elle passe à l'action", a-t-il dit.

"Ce que nous exigeons, c'est que l'usine soit sans danger et munie d'un système efficace de détection au cas où..." a dit Jean-Guy Girouard.

CE QUI SE FAIT AILLEURS

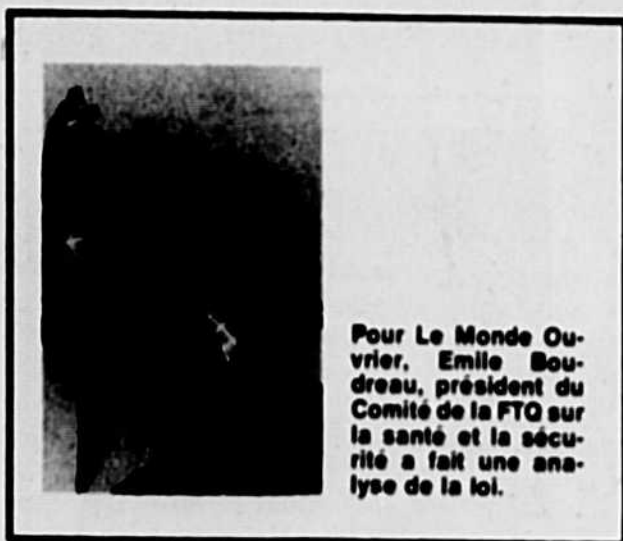
Le Syndicat des Métallos a par ailleurs demandé au premier ministre Robert Bourassa de nommer une personne responsable — aidée au besoin d'une équipe — pour surveiller les dangers cancérigènes de l'arsenic dans les fonderies et les affineries de cuivre et de zinc au Québec de même que dans les usines qui font usage d'arsenic dans les pigments de peinture.

Les affineries de cuivre et de zinc au Québec emploient environ 5,000 travailleurs.

Aux États-Unis, le ministère du travail vient de proposer publiquement une réduction dramatique (soit de 120 fois moins) de la norme d'exposition à l'arsenic, c'est-à-dire du niveau actuel de 0.5 à un niveau proposé de 0.004 milligramme d'arsenic par mètre cube d'air. Les personnes intéressées ont jusqu'au 15 mars pour faire parvenir leurs commentaires au ministère américain du travail. Et des audiences publiques commenceront le 8 avril prochain à Washington.

Et à Canadian Copper? et au Québec?

A-t-on le DROIT de REFUSER de faire un travail DANGEREUX?



Pour Le Monde Ouvrier, Emile Boudreau, président du Comité de la FTO sur la santé et la sécurité a fait une analyse de la loi.

Un travailleur peut-il refuser d'exécuter un travail lorsqu'il juge qu'il y a danger pour sa sécurité? Il semblerait bien que oui si on s'en rapporte à l'article 2.2.2. des RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, et plus particulièrement au paragraphe (d) de cet article. Voici l'article au complet:

2.2.2 Le chef de tout établissement doit informer ses travailleurs du présent règlement et doit s'assurer que tout travailleur:

- utilise correctement tout dispositif de sécurité ou appareil protecteur mis à sa disposition;
- ne se livre pas à des jeux ou compétitions lorsqu'il est au travail;
- n'effectue aucun travail lorsque ses facultés sont affaiblies par l'alcool, la drogue ou toute autre substance pouvant mettre en danger sa sécurité ou celle de ses compagnons;

- est informé des risques inhérents à son travail et n'exécute aucun travail qu'il juge dangereux pour sa sécurité; et
- connaisse toute manoeuvre pour assurer le bon fonctionnement des appareils et machines sous sa responsabilité et soit informé des mesures d'urgence à prendre en cas d'incendie, d'explosion ou autre accident.

D'après l'interprétation que nous avons pu en obtenir, le chef de tout établissement doit donc s'assurer que tout travailleur "est informé des risques inhérents à son travail et n'exécute aucun travail qu'il (le travailleur) juge dangereux pour sa sécurité". C'est donc au travailleur lui-même à porter le premier jugement.

Est-ce à dire que n'importe quel travailleur peut à n'importe quel moment quitter n'importe quel travail disant tout simplement qu'il a jugé que ce travail était dangereux pour sa sécurité? Évidemment non. Mais cela veut définitivement dire que s'il peut démontrer qu'il a exercé son jugement de bonne foi et qu'il avait des raisons sérieuses de croire que le travail pouvait être dangereux, il peut refuser d'exécuter ce travail, et que si l'employeur décide de le punir pour son refus, il aurait d'excellentes chances de gagner son grief.

Il s'agit d'une excellente clause dans les Règlements et d'une amélioration importante sur les anciens Règlements. Mais il ne faut pas lui faire dire ce qu'elle ne dit pas, et il ne faut surtout pas croire qu'elle puisse jamais remplacer, dans le domaine de la prévention des accidents, un syndicat local militant et un comité de sécurité éveillé et actif.

En Suède, c'est le délégué syndical à la sécurité qui a le pouvoir d'arrêter les travaux lorsqu'il juge qu'ils constituent un danger à la sécurité ou à la santé des travailleurs. Mais la Suède, c'est la Suède. Le Québec n'est pas encore rendu là, dans ce domaine comme dans bien d'autres!

DEUX MORTS À L'HYDRO-QUÉBEC

Dans le but de connaître les raisons précises qui ont provoqué la mort de deux travailleurs, le Syndicat canadien de la fonction publique fera des représentations auprès de deux coroners lors d'enquêtes qui se tiendront dans les jours et les semaines qui vont suivre.

Le SCFP, par un de ses représentants, Raymond Legendre, tentera de prouver la négligence de l'Hydro-Québec relativement à la mort d'un monteur de Lachute qui s'est électrocuté sur une ligne du Bell téléphone sur laquelle un fil de l'Hydro-Québec

était tombé. Cet accident s'est produit le 20 décembre dernier.

Une seconde enquête du coroner se tiendra dans quelques semaines relativement à la mort violente d'un autre travailleur de l'Hydro-Québec qui est mort alors qu'il faisait des travaux d'entretien mécanique sur le Barrage de Chelsea, près de Hull.

C'est dans un souci constant de faire respecter les règles de sécurité au travail que le SCFP tient à faire la lumière sur ces deux morts violentes en connaissant les raisons bien précises qui ont provoqué ces deux accidents mortels.



Photo Jacques Grenier

Cinq ouvriers sous ces débris

Cinq travailleurs sont ensevelis sous ces tonnes de débris et c'est par miracle qu'ils ont pu être sortis de là vivants. La tragédie s'est produite sur un chantier de construction de Longueuil, Place D'Assigny. Une plate-forme soutenue par des vérins a cédé sous le poids du ciment qu'on y coulait. Il semble que la disposition des vérins était erronée et leur nombre insuffisant. La FTQ, qui représente les cinq travailleurs, a exigé une enquête. Formant seulement 5% de la main-d'oeuvre au Québec, les travailleurs de la construction subissent 25% des accidents.

Sessions de formation de la FTQ

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. SYNDICALISME ET MASS-MEDIA
25 au 28 février.</p> <p>2. LE DÉLÉGUÉ ET LE RÈGLEMENT DES GRIEFS
9 au 14 mars</p> <p>3. NÉGOCIATION COLLECTIVE
20 au 25 avril</p> <p>4. PROTECTION DU REVENU DE LA FAMILLE EN CAS DE DÉCÈS OU D'INVALIDITÉ DU TRAVAILLEUR
5 au 8 mai</p> | <p>5. LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL
12 au 15 mai</p> <p>6. LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL
25 au 28 mai</p> <p>7. LA RÉMUNÉRATION AU RENDEMENT
Mars ou avril prochain</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour renseignements:
Service d'éducation de la FTQ
(514) 866-9791



pour recevoir le monde ouvrier

La FTQ fera parvenir directement par la poste les prochains numéros du Monde Ouvrier à tous les officiers et militants qui en feront la demande.

Si vous êtes intéressés à recevoir ce bulletin d'information, prévenez-nous le plus rapidement possible.

Par la même occasion, communiquez-nous les noms des autres militants que vous connaissez et qui désirent recevoir Le Monde Ouvrier.

Voici les informations dont nous avons besoin:

- Nom:
- Adresse:
- Ville:
- Téléphone:
- Syndicat:
- Local:
- Employeur:

Vous pouvez nous rejoindre par la poste à 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou par téléphone à 514-866-9791.